

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	31
Nombre de voix pour	27
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	4
Ne participe pas au vote	0

Délibération :

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve l'exonération des frais de scolarité pour la totalité de leur cursus aux étudiants bénéficiant du dispositif Ouverture & Talents à compter de l'année universitaire 2023/2024.

Fait à Strasbourg, le 15 mars 2024

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT